

## RESTAURATION DE LA BOIRE DE LA FOSSE DU CARROSSE SUR LE PETIT CHER SUR LA COMMUNE DE BALLAN-MIRÉ (37)

Le Petit Cher est un cours d'eau très modifié par les activités humaines. Il est aujourd'hui principalement alimenté par le lac de Saint-Avertin, lui-même alimenté par le Cher via deux prises d'eau. Il traverse les communes de Saint-Avertin, Tours, Joué-lès-Tours et Ballan-Miré, où il se jette dans le Cher. Son bassin versant s'étale sur une surface de 37,5 km<sup>2</sup> et il recueille de nombreuses eaux pluviales urbaines. Il présente un linéaire principal de 9,8 km.

En complément des travaux de restauration morphologique réalisés sur le Petit Cher à Tours, la restauration de cette boire située à moins de 2.5 km de la confluence avec le Cher, devrait contribuer à favoriser l'accueil et la reproduction des espèces de cyprinidés.

**Maître d'ouvrage** : Nouvel Espace du Cher

**Période de réalisation des travaux** : Septembre/octobre 2023 (6 semaines).

GPS : Latitude : 47,368519 Longitude : 0,637017

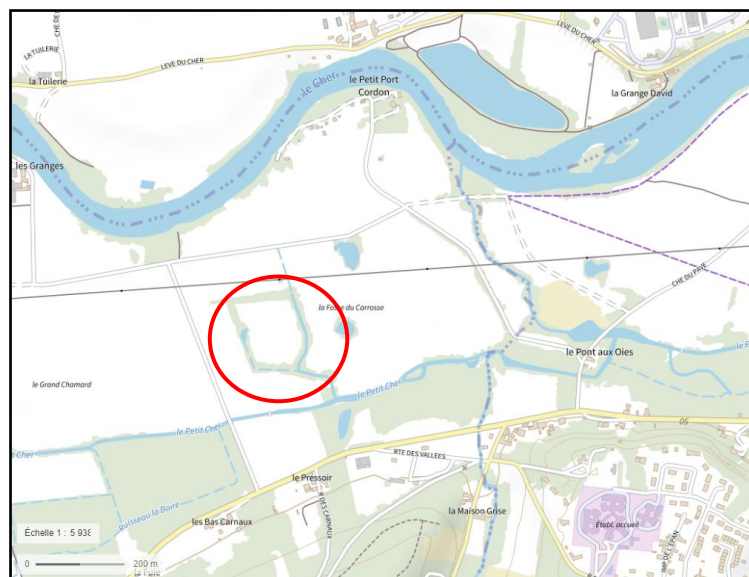
**Entreprise / Régie** : Les mesures topographiques préalables aux travaux ont été réalisées en interne avec l'appui technique de la fédération de pêche d'Indre-et-Loire. Les travaux ont été réalisés par Varvoux T.P.F.

**Objectifs** : Améliorer le potentiel de l'annexe hydraulique, tant sur son fonctionnement hydraulique que sur l'implantation de végétaux herbacés et, in fine, son potentiel d'accueil d'espèces aquatiques. La boire était totalement déconnectée du Petit Cher du fait de la présence d'un bourrelet de terre qui s'était formé au niveau de la connexion et d'un comblement général du site. Elle présentait quelques poches d'eau par remontée de la nappe en période hivernale.

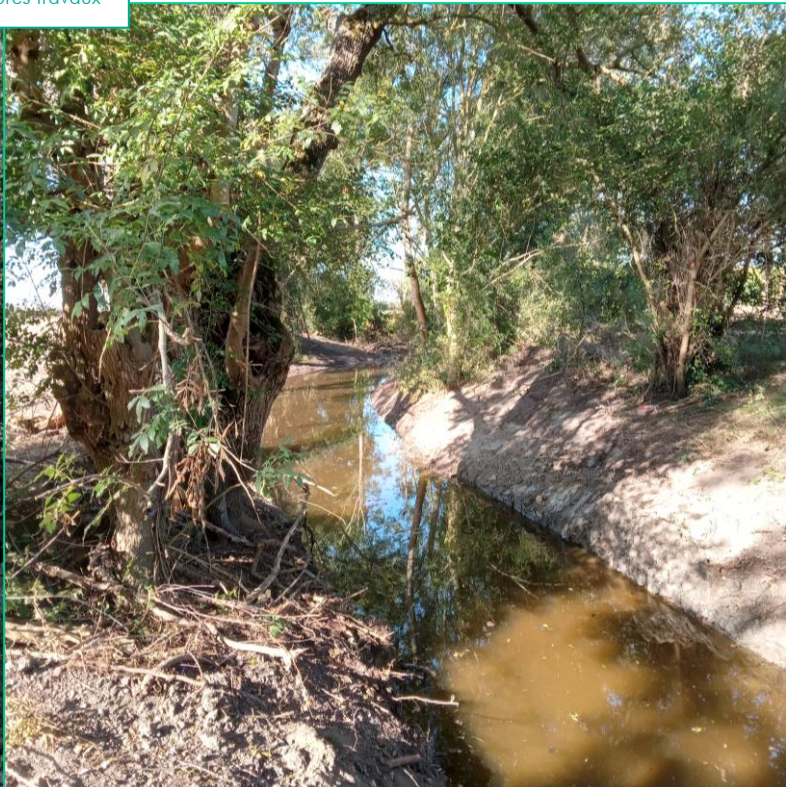
**Coût total du projet** : 17 790 € HT, toutes prestations comprises.

Ce montant comprend les prestations prévues au marché ainsi que le retrait d'un peuplier qui est tombé à la suite des travaux, ainsi que le retalutage de la berge arrachée par la souche de l'arbre.

**Financement du projet** : le montant des travaux (hors retrait de l'arbre) a été subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 20% par la région Centre-Val de Loire et 10% par le département d'Indre-et-Loire.



Avant / après travaux



### Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Les travaux se sont déroulés en 2 temps :

- L'éclaircissement de la végétation ligneuse a permis d'améliorer l'ensoleillement du site en vue de favoriser le développement d'une végétation aquatique et/ou semi-aquatique ;
- Le terrassement du berceau de la boire et la suppression du bourrelet de terre situé à l'aval, afin de permettre la reconnexion de la boire avec le Petit Cher et l'ennoiement du site.

La couche supérieure de terre a été préservée et régalée en bas des berges afin de conserver le stock de graines de plantes aquatiques : la rorippe (*Rorippa palustris*) et la glycérie aquatique (*Glyceria maxima*) qui étaient présentes sur le site et qui peuvent servir de support de ponte pour le brochet.

Le fond de la boire au niveau de la connexion avec le Petit Cher a été calé avec le fond de ce dernier. Le terrassement a été fait un peu plus profond au sein de la boire, pour que le niveau d'eau soit propice à l'accueil et la reproduction des espèces de cyprinidés et en particulier du brochet. En effet, le niveau du Petit Cher étant calé artificiellement par son alimentation via le lac de Saint-Avertin, il varie peu (autour de 40 cm de profondeur).

Afin que l'intervention se fasse le plus possible au sec, les travaux ont été réalisés au moment du chômage du Cher, lors duquel les débits du Petit Cher sont particulièrement faibles.

Intervention	Coût HT
Installation et repli de chantier	1240.00 €
Travaux sur la végétation	6 880.00 €
Travaux de terrassement	8280.00 €
Evacuation d'un arbre tombé suite aux travaux	1390.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>17 790.00 €</b>

### Informations sur les aspects administratifs :

Les travaux ont été réalisés dans le cadre du Contrat territorial « Cher canalisé et affluents » 2023-2025. Une déclaration d'intérêt général tenant lieu d'autorisation environnementale avait été délivrée en 2018 (validité : 6 ans). Un dossier détaillant le projet a été fourni aux services de l'Etat en mai 2023 pour un démarrage des travaux en septembre.

Les parcelles concernées appartenant à 2 propriétaires, dont 1 en grande partie, l'action a nécessité peu d'efforts de concertation. Aucun réseau n'était présent sur l'emprise des travaux.

**Documents utilisés disponibles sur demande :** Cahier des charges et autres documents du marché de travaux.

### Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

L'éclaircissement de la végétation ligneuse a augmenté la vulnérabilité des sujets laissés sur place (essentiellement des arbres de grande taille). Suite aux travaux et lors d'une tempête début novembre 2023, un peuplier de grande taille présent sur la berge de la boire a été déraciné.

**Suivi mis en place :** Il s'agit principalement d'un suivi visuel et photographique annuel (à minima) concernant le développement de la végétation, la présence de batraciens et la présence de pontes (notamment de brochet).

**Commentaires :** Le fonctionnement de la boire sera atypique étant donné le caractère artificiel du débit du Cher (elle devrait être en eau de façon permanente puisque le fond est calé au même niveau que celui du Petit Cher). Des individus de brochet ayant été observés au printemps 2023 sur le site restauré de la Gloriette à environ 3 km en amont, la boire devrait permettre leur accueil, malgré l'absence de marnage.

### Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Lorraine POULAIN LEVIEUGE - 02 47 30 81 08 – [contact@le-nec.fr](mailto:contact@le-nec.fr)

Président du Syndicat au moment de travaux : Jacques PAOLETTI - 39 rue Gambetta 37150 Bléré